



Région Île-de-France

RAYMOND Claire
FERNANDES Camille
LEDOUX Nicolas
GENDRE Cédric

L'ensemble de cette fiche est à mettre en corrélation avec la fiche méthodologique construite par l'Observatoire du Développement Rural, disponible sur : <https://odr.supagro.inra.fr>

Fiche synthétique portant sur les programmes de la région Ile de France. La source principale est le PDR de chaque programme concerné

Unité de service de l'Observatoire du Développement Rural (0685)
24, Chemin de Borde Rouge - Auzeville
CS 52627
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Table des matières

Tables des matières et glossaire	1
Programme Ile-de-France	2 - 6
<i>Enjeux, problématiques & atouts</i>	<i>2</i>
<i>Focus sur les enjeux de la région Île-de-France.....</i>	<i>3</i>
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i>	<i>4</i>
<i>Mesures et financement</i>	<i>5 - 6</i>

- ⇒ **A.B** : Agriculture Biologique
- ⇒ **A.F.O.M** : Atouts – Forces – Opportunités - Menaces
- ⇒ **C.A** : Chiffres d’Affaires
- ⇒ **D.C.E** : Directive Cadre sur l’Eau
- ⇒ **D.P** : Domaine Prioritaire
- ⇒ **F.E.A.D.E.R** : Fond Européen Agricole pour le développement Rural
- ⇒ **G.A.L** : Groupe d’Action Local
- ⇒ **I.A.A** : Industrie Agro-Alimentaires
- ⇒ **L.E.A.D.E.R** : Liaison Entre Action de Développement de l’Economie Rurale
- ⇒ **P.A.C** : Politique Agricole Commune
- ⇒ **P.D.R** : Programme de Développement Rural
- ⇒ **R.D.R** : Règlement de Développement Rural
- ⇒ **S.A.U** : Surface Agricole Utile
- ⇒ **S.I.Q.O** : Signe d’Identification de Qualité et d’Origine
- ⇒ **V.A.B** : Valeur Ajoutée Brute

Enjeux

La région Ile-De-France est caractérisée par sa forte urbanisation. 80% de la superficie régionale est constituée d'espaces agricoles et boisés. L'agriculture y est pourtant soumise à de fortes pressions notamment dues à la forte consommation d'espaces agricoles et à la prégnance de la périurbanisation : entre 2008 et 2012, les espaces agricoles, naturels et forestiers ont reculé de 674 ha par an. Ce constat est à nuancer puisque c'est le rythme d'artificialisation le plus faible depuis trente ans.

Au niveau agricole, la taille des exploitations est supérieure à la moyenne nationale (113 ha/exploitation en 2010 contre 55ha/exploitation pour la moyenne nationale). La majorité des cultures (93% de la S.A.U) est représentée par les grandes cultures. Le reste de la S.A.U est constitué de cultures spécialisées et d'élevage. Le développement des filières de proximité et la diversification sont essentiels pour ces grandes cultures puisque 16% des exploitations pratiquent une activité de diversification, près de trois quart étant des exploitations de grandes cultures.

580 établissements et 44 870 salariés travaillent dans les I.A.A. Avec 4% de V.A.B régionale, l'Ile-de-France est la cinquième région agroalimentaire (7,3 milliards de C.A). Pourtant, le secteur agroalimentaire a perdu un quart de ses entreprises et de ses emplois entre 2001 et 2010 alors que le secteur était stable au niveau national.

Problématiques

Pour le secteur agricole, l'élevage laitier et allaitant restent des filières isolées, en perpétuel recul. Le cheptel francilien est passé de 35 000 têtes en 1970 à un peu plus de 12 000 têtes en 2010. Les éleveurs sont peu nombreux (250 éleveurs) pour une production de 2 400 tonnes de viande, soit environ 0,25% de la consommation.

Avec 287 300 hectares de forêts, l'Ile-De-France est la dix-neuvième région française de France. Mais environ 20% de la production est commercialisée et l'industrie de première transformation est quasi inexistante. Cette grande région forestière possède donc un potentiel sous-exploité.

En outre, la pollution de l'eau est un problème majeur en Ile-de-France : 119 points de captage ont été fermés en quinze ans. 70% des masses d'eaux superficielles de la région sont susceptibles de ne pas atteindre le bon état écologique voulu par la D.C.E.

Atouts : Avec 40 millions de visiteurs annuels et 12 millions de franciliens, l'Ile-de-France permet de drainer un tourisme étranger et local fondé à la fois sur un patrimoine architectural, historique et rural. Ainsi la protection des espaces naturels et le développement de l'espace naturel est une thématique importante de l'Ile-de-France avec quatre PNR, onze programmes agriurbains et trois G.A.L pour 2007-2013.

Tableau 1 : Indicateurs à l'échelle Ile-de-France

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
Population	11 852 832 (hab)	2011
Population des zones rurales	6 400 530 (hab)	2012
Population des zones urbaines	5 452 302 (hab)	2012
Exploitations agricoles	5 030 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	Donnée non précisée dans le PDR	
Surface Agricole Utile- Totale	568 840 (ha) soit 47,4% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	6 840 (ha) soit 1,2% de la SAU	2012
Terres irriguées	30 010 (ha) soit 5,3% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	287 300 (ha) soit 23,9% de la superficie	2012
Cultures principales (part de la SAU)		
Terres arables	96,9%	2010
dont grandes cultures	93%	
dont maraichage	0,25%	
Prairies permanentes et pâturage	2,8%	2010
Cultures permanentes	0,3%	2010
dont arboriculture	0,16%	
Total des dépenses publiques	113 781 874 (euros courants)	

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Ile-de-France est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°3 ci-dessous.

Tableau 2 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région Ile-de-France

N°	Enjeux
Agriculture – Forêt	
1	Diversification des systèmes de production, des variétés cultivées et lutte contre la baisse des insectes pollinisateurs
2	Diminution de la dépendance à l'énergie
3	Développement de pratiques et itinéraires techniques moins émetteurs de GES
4	Aide à la gestion des risques en parallèle de l'amélioration de la robustesse des exploitations
5	Maintien et restauration des continuités écologiques en milieux agricoles et forestiers, incluant les sites Natura 2000
6	Amélioration de la qualité des sols et développement des systèmes agricoles durables
7	Diminution de la dépendance à l'irrigation
8	Développement de la connaissance des impacts du changement climatique par la recherche et l'appui technique
9	Développement de l'agroforesterie par des mesures expérimentales
10	Renforcement des performances économique et environnementale des exploitations
11	Structuration des filières élevage, agriculture spécialisée, bois et agromatériaux
12	Aide à l'installation et à la transmission en facilitant notamment l'accueil d'exploitants hors cadre familial
13	Développement des filières de proximité (notamment les chaînes d'approvisionnement courtes et marchés locaux)
Agriculture – Forêt – I.A.A	
14	Accès au conseil et échanges d'expérience pour encourager l'innovation au service du développement durable des exploitations
15	Valorisation des productions locales
16	Développement des productions répondant aux attentes en matière de qualité organoleptique et environnementale
17	Maintien et développement des établissements agroalimentaires franciliens et de leur lien avec la production francilienne
18	Amélioration de la mobilisation de la biomasse et développement de la méthanisation
19	Soutien aux expérimentations et à la diffusion des résultats de la recherche en liaison avec les territoires
20	Adaptation de l'offre de formation aux besoins des filières agricoles, sylvicoles et agroalimentaires
Développement des territoires ruraux	
21	Réduction de la fracture numérique qui subsiste notamment dans les zones rurales
22	Maintien de la compétitivité des PME en zone rurale
L.E.A.D.E.R	
23	Mise en œuvre des stratégies locales de développement intégrées et ascendantes dans les territoires
Plusieurs volets	
24	Lutte contre la pollution par les pesticides et les nitrates : baisse des usages et amélioration de leur utilisation
25	Maintien de la multifonctionnalité des espaces ruraux et périurbains et valorisation de ces espaces
26	Amélioration de la prise en compte des problématiques franciliennes dans les programmes de recherche et d'innovation

Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Ile-de-France

N°	Mesures du RDR 3	DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
		1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
4	Investissements physiques		B 11		B 10 B 11					B 10	B 10	B 10	B 02 B 10	B 10	B 10	B 10				
6	Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises				B 10 B 25	B 12			B 25	B 10	B 10	B 10	B 10	B 10	B 10	B 10		B 25		
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales				B 25				B 05 B 25									B 25		
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts				B 25				B 25									B 25		
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques						B 16		B 01 B 05 B 06	B 06 B 16 B 24	B 01 B 06 B 16 B 24				B 03					
11	Agriculture biologique						B 13 B 16		B 01	B 16 B 24	B 01 B 16 B 24									
12	Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R ILE DE FRANCE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		
16	Coopération																		B 23	
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R ILE DE FRANCE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		

Les principales mesures, représentant chacune plus de 10% du financement européen (FEADER) pour le programme, sont les suivantes :

M04 Investissements physiques (21%)

M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques (16%)

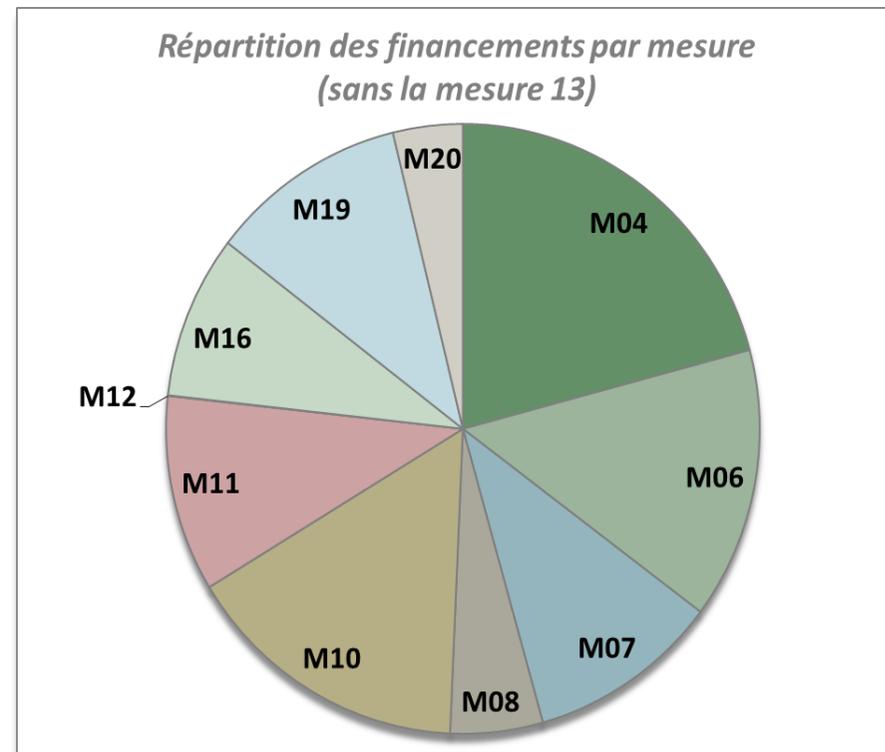
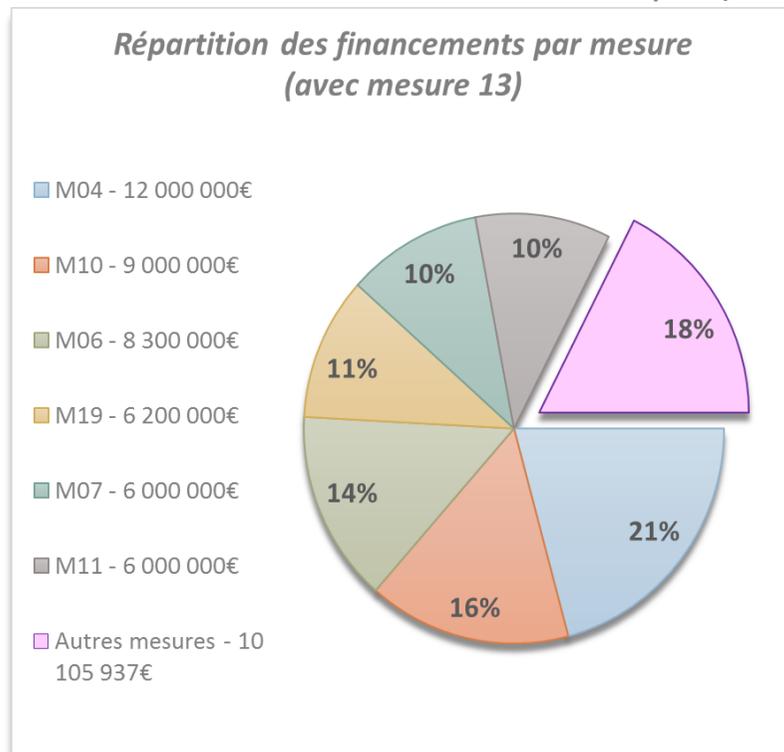
M06 Développement des exploitations agricoles et des entreprises (14%)

M19 Soutien au développement local LEADER (11%)

M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (10%)

M11 Agriculture biologique (10%)

Ces mesures à elles seules constituent 82% du financement européen (FEADER) du programme :



Les autres mesures présentes dans le PDR Ile-De-France sont : M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales, M08 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M12 Paiement au titre de NATURA 2000 et de la directive-cadre sur l'eau, M16 Coopération, M20 Assistance technique.

Mesure 04 : Investissements physiques

Le diagnostic a permis de mettre en exergue la dichotomie des productions agricoles dans cette région : la majorité des cultures (93% de la S.A.U) est représentée par les grandes cultures tandis que le reste du territoire est consacré aux cultures spécialisées et à l'élevage. Les grandes cultures sont bien structurées et sont à l'origine des trois quarts du revenu agricoles ; cependant, elles sont fortement dépendantes des aides européennes, des énergies fossiles, des engrais et des produits phytosanitaires de synthèses qui freine leurs compétitivités. Quant à elles, les cultures spécialisées et l'élevage représentent respectivement 15 et 5% des revenus agricoles et sont ainsi soumises à des coûts importants de production. La **mesure 04** a donc pour objectif de renforcer les performances économiques et environnementales de ces exploitations (B 10). Ce constat permet de dévoiler la faible structuration des autres filières notamment les filières non alimentaire et bois (B 11).

Mesure 10 : Mesures agroenvironnementales et climatiques

La forte spécialisation des grandes cultures a déjà été mise en évidence par le diagnostic. Ainsi, la **mesure 10** va s'attacher à diversifier les variétés et les systèmes de production afin d'avoir un impact sur la diversité des espèces (B 01). Ceci doit être mis en parallèle avec une augmentation de l'offre actuelle en produit locaux de qualités, produits de saison et issus de l'agriculture biologique (B 16). Ceci aura donc pour impact une diminution des pesticides et des nitrates dans les productions (B 24).

Mesure 06 : Développement des exploitations agricoles et des entreprises

Avec l'installation d'une cinquantaine d'agriculteurs aidés par an dans cette région, le nombre d'installations a diminué de 2/3 en vingt ans notamment à cause des difficultés foncières, des difficultés propres aux investissements et aux capitaux de départ, à la restriction des espaces agricoles (etc.). La **mesure 06** va donc permettre l'installation des jeunes agriculteurs notamment celles ayant lieu hors du cadre familial : 60% des exploitants de plus de cinquante ans ne connaissent pas leurs successeurs et le taux de renouvellement des chefs d'exploitations est de 30% dans cette région, soit le plus faible taux français (B 12). Une meilleure compétitivité économique est pour cela nécessaire (B 10), tout comme le maintien de la multifonctionnalité des espaces (B 25).

Mesure 19 : Soutien au développement local L.E.A.D.E.R

Les objectifs transversaux de la **mesure 19** sont notamment : l'écologisation des pratiques, la préservation et la valorisation des ressources, le projet alimentaire territorial, la relation urbain-rural et la diversification de l'économie rurale.

Mesure 07 : Services de bases et rénovation des villages dans les zones rurales

Le diagnostic a permis d'établir un constat : 80% de la superficie régionale est constituée d'espaces agricoles et boisés. De ce fait, ce territoire induit une forte biodiversité qui doit être protégée par la **mesure 07** notamment au travers du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (B 05). La multifonctionnalité des espaces est encore une fois mise en évidence (N 25).

Mesure 11 : Agriculture biologique

La **mesure 11** vient en appui aux enjeux de la mesure 10 : diversité des productions (B 01), augmentation de la production en agriculture biologique (B 16) et diminution des apports externes (B 24).